

Démarche : Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) - Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) et Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) 2026

Organisme : Mission Chasse, Unité Nature, Service Eau et Environnement

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette téléprocédure a pour objectif de déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse (DDT84) une demande d'autorisation préfectorale de destruction à tir d'espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD).

Toutes vos informations et données personnelles resteront strictement confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre de l'instruction de votre demande.

Civilité

Mme

M.

Nom du demandeur

Prénom du demandeur

Adresse du demandeur

Code postal du demandeur

Commune du demandeur

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Commune

Althen-des-Paluds

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)

- Ansouis
- Apt
- Aubignan
- Aurel
- Auribeau
- Avignon
- Beaumes-de-Venise
- Beaumettes
- Beaumont-de-Pertuis
- Beaumont-du-Ventoux
- Bédarrides
- Bédoin
- Blauvac
- Bollène
- Bonnieux
- Brantes
- Buisson
- Buoux
- Cabrières-d'Aigues
- Cabrières-d'Avignon
- Cadenet
- Caderousse
- Cairanne
- Camaret-sur-Aigues
- Caromb
- Carpentras
- Caseneuve
- Castellet-en-Luberon
- Caumont-sur-Durance
- Cavaillon
- Châteauneuf-de-Gadagne
- Châteauneuf-du-Pape
- Cheval-Blanc
-

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)

- Crestet
- Crillon-le-Brave
- Cucuron
- Entraigues-sur-la-Sorgue
- Entrechaux
- Faucon
- Flassan
- Fontaine-de-Vaucluse
- Gargas
- Gignac
- Gigondas
- Gordes
- Goult
- Grambois
- Grillon
- Jonquerettes
- Jonquières
- Joucas
- La Bastide-des-Jourdans
- La Bastidonne
- Lacoste
- Lafare
- Lagarde-d'Apt
- Lagarde-Paréol
- Lagnes
- La Motte-d'Aigues
- Lamotte-du-Rhône
- Lapalud
- La Roque-Alric
- La Roque-sur-Pernes
- La Tour-d'Aigues
- Lauris
- Le Barroux
-

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)

- Le Pontet
- Le Thor
- Lioux
- L'Isle-sur-la-Sorgue
- Loriol-du-Comtat
- Lourmarin
- Malaucène
- Malemort-du-Comtat
- Maubec
- Mazan
- Ménerbes
- Mérindol
- Méthamis
- Mirabeau
- Modène
- Mondragon
- Monieux
- Monteux
- Morières-lès-Avignon
- Mormoiron
- Mornas
- Murs
- Oppède
- Orange
- Pernes-les-Fontaines
- Pertuis
- Peypin-d'Aigues
- Piolenc
- Puget
- Puyméras
- Puyvert
- Rasteau
- Richerenches
-

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)

- Robion
- Roussillon
- Rustrel
- Sablet
- Saignon
- Saint-Christol
- Saint-Didier
- Sainte-Cécile-les-Vignes
- Saint-Hippolyte-le-Graveyron
- Saint-Léger-du-Ventoux
- Saint-Marcellin-lès-Vaison
- Saint-Martin-de-Castillon
- Saint-Martin-de-la-Brasque
- Saint-Pantaléon
- Saint-Pierre-de-Vassols
- Saint-Romain-en-Viennois
- Saint-Roman-de-Malegarde
- Saint-Saturnin-lès-Apt
- Saint-Saturnin-lès-Avignon
- Saint-Trinit
- Sannes
- Sarrians
- Sault
- Saumane-de-Vaucluse
- Savoillan
- Séguret
- Sérgnan-du-Comtat
- Sivergues
- Sorgues
- Suzette
- Taillades
- Travaillan
- Uchaux
-

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)

- Vaison-la-Romaine
- Valréas
- Vaugines
- Vedène
- Velleron
- Venasque
- Viens
- Villars
- Villedieu
- Villelaure
- Villes-sur-Auzon
- Violès
- Visan
- Vitrolles-en-Lubéron

Téléphone du demandeur

Adresse mail

Attention : vous recevrez les informations relatives à votre demande ainsi que votre autorisation sur l'adresse mail de votre compte utilisateur avec laquelle vous êtes connecté.

Le demandeur est :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- un particulier
- une société de chasse

Agissant en qualité de

Dans le cas "délégué(e)" , il est obligatoire de disposer des droits de destruction du ou des propriétaire(s) des terrains sur lesquels vous souhaitez intervenir.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- propriétaire, possesseur ou fermier
- délégué (e)

Liste des tireurs

Avez-vous obtenu une autorisation de destruction pour un moins l'une de ces espèces en 2025 ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

-

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si oui, veuillez joindre obligatoirement le bilan de destruction de l'année 2025.

Sollicite l'autorisation de détruire à tir :

cochez une seule case à la fois

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

les geais des chênes

les étourneaux sansonnets

les geais des chênes et les étourneaux sansonnets

Cette demande vise à prévenir des dommages importants aux activités agricoles :

sur tout type de cultures dans le cas des geais des chênes

sur les vergers, les cultures maraîchères, les vignes et à moins de 250 mètres autour des installations de stockage de l'ensilage dans le cas des étourneaux sansonnets

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

sur tout type de cultures dans le cas des geais des chênes

sur les vergers, les cultures maraîchères, les vignes et à moins de 250 mètres autour des installations de stockage de l'ensilage dans le cas des étourneaux sansonnets

Sur la ou les commune(s) suivante(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Commune

Althen-des-Paluds

Ansouis

Apt

Aubignan

Aurel

Auribeau

Avignon

Beaumes-de-Venise

Beaumettes

Beaumont-de-Pertuis

Beaumont-du-Ventoux

Bédarrides

Bédoïn

Blauvac

Bollène

Bonnieux

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)

- Buisson
- Buoux
- Cabrières-d'Aigues
- Cabrières-d'Avignon
- Cadenet
- Caderousse
- Cairanne
- Camaret-sur-Aigues
- Caromb
- Carpentras
- Caseneuve
- Castellet-en-Luberon
- Caumont-sur-Durance
- Cavaillon
- Châteauneuf-de-Gadagne
- Châteauneuf-du-Pape
- Cheval-Blanc
- Courthézon
- Crestet
- Crillon-le-Brave
- Cucuron
- Entraigues-sur-la-Sorgue
- Entrechaux
- Faucon
- Flassan
- Fontaine-de-Vaucluse
- Gargas
- Gignac
- Gigondas
- Gordes
- Goult
- Grambois
- Grillon
-

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)

- Jonquières
- Joucas
- La Bastide-des-Jourdans
- La Bastidonne
- Lacoste
- Lafare
- Lagarde-d'Apt
- Lagarde-Paréol
- Lagnes
- La Motte-d'Aigues
- Lamotte-du-Rhône
- Lapalud
- La Roque-Alric
- La Roque-sur-Pernes
- La Tour-d'Aigues
- Lauris
- Le Barroux
- Le Beaucet
- Le Pontet
- Le Thor
- Lioux
- L'Isle-sur-la-Sorgue
- Loriol-du-Comtat
- Lourmarin
- Malaucène
- Malemort-du-Comtat
- Maubec
- Mazan
- Ménerbes
- Mérindol
- Méthamis
- Mirabeau
- Modène
-

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)

- Monieux
- Monteux
- Morières-lès-Avignon
- Mormoiron
- Mornas
- Murs
- Oppède
- Orange
- Pernes-les-Fontaines
- Pertuis
- Peypin-d'Aigues
- Piolenc
- Puget
- Puyméras
- Puyvert
- Rasteau
- Richerenches
- Roaix
- Robion
- Roussillon
- Rustrel
- Sablet
- Saignon
- Saint-Christol
- Saint-Didier
- Sainte-Cécile-les-Vignes
- Saint-Hippolyte-le-Graveyron
- Saint-Léger-du-Ventoux
- Saint-Marcellin-lès-Vaison
- Saint-Martin-de-Castillon
- Saint-Martin-de-la-Brasque
- Saint-Pantaléon
- Saint-Pierre-de-Vassols
-

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)

Saint-Roman-de-Malegarde

Saint-Saturnin-lès-Apt

Saint-Saturnin-lès-Avignon

Saint-Trinit

Sannes

Sarrians

Sault

Saumane-de-Vaucluse

Savoillan

Séguret

Sérignan-du-Comtat

Sivergues

Sorgues

Suzette

Taillades

Travaillan

Uchaux

Vacqueyras

Vaison-la-Romaine

Valréas

Vaugines

Vedène

Velleron

Venasque

Viens

Villars

Villedieu

Villelaure

Villes-sur-Auzon

Violès

Visan

Vitrolles-en-Lubéron

Date jusqu'à laquelle l'autorisation de tir est demandée

Demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (E)
Pour les geais des chênes, l'autorisation de destruction par tir peut être délivrée entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars 2026.

Dans le cas des étourneaux sansonnets cette autorisation peut-être délivrée jusqu'au 30 juin 2026.

Je m'engage à être porteur, lors de chaque opération de destruction, de la liste des tireurs que je m'adjoins, tous titulaires du permis de chasser validé pour la saison cynégétique en cours. Cette liste est tenue obligatoirement à disposition de toute personne habilitée.

Veuillez cocher cette case même si vous intervenez seul.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Je m'engage à détenir un permis de chasser pour la saison cynégétique en cours ;

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Je m'engage à respecter les prescriptions fixées dans l'arrêté ministériel du 3 août 2023 pris pour application de l'article R.427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047931721>

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Je m'engage à compléter le bilan de destructions sur le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/test/ae4bbce7-db82-4919-a4af-b0ecc127ba2d>

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Je m'engage à être présent ou représenté à chaque opération de destruction.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Si je suis délégué(e), j'atteste sur l'honneur posséder l'autorisation des propriétaires, détenteurs des droits de destruction, des terrains sur lesquels j'interviendrai. Je prends acte que le fait de détruire à tir des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sans détenir réellement les droits de destruction m'expose aux sanctions pénales prévues par la réglementation en vigueur.

Cochez la mention applicable

 Oui Non